

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du****14 décembre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le huit décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEAULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE, Gilles MARY, Adjoints au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Estelle MARTINS, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Arrivée de Mme Florence RIGOLET à 19h00

**LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 18 novembre 2021 et donne la parole aux membres présents.

**Vu** l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Murielle GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

**Délibération n° 2021-12-049**

**1°) Syndicat Intercommunal des Cavités 37 : adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au Syndicat Intercommunal des Cavités 37.

**Délibération n° 2021-12-050**

**2°) Dénomination de voies**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les noms proposés ci-dessus à savoir :
  - o Chemin du Pont Clouet pour la voie communale n°2 qui dessert Pont Clouet
  - o Chemin de la Bergerie pour la voie communale n°155 qui dessert la Bergerie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2021-12-051**

**3°) Création d'emplois d'agents recenseurs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la création de quatre emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population du 3 janvier au 19 février 2022.
- PRECISE que leurs caractéristiques sont les suivantes :
  - o Trois postes d'agent recenseurs titulaires chargés d'assurer les opérations de recensement. Leur rémunération est détaillée ci-dessous :
    - Une part fixe d'un montant de 150 € bruts pour les jours de formation, le transport et la tournée de reconnaissance,

- Une part variable d'un montant de 600 € bruts, proportionnelle aux retours des feuilles logement compte tenu du nombre de logements total sur le secteur.
- Pénalité de 50 € pour chaque tâche non accomplie.
- 1 poste d'agent recenseur réserviste chargé d'assurer les opérations de recensement en remplacement d'un agent recenseur titulaire. Sa rémunération est détaillée ci-dessous :
  - Une part fixe de 60 € bruts correspondant à deux journées de formation,
  - Une part variable d'un montant maximal de 600 € bruts, versée uniquement en cas de remplacement effectif et au prorata du nombre de logements enquêtés compte tenu du nombre de logements total sur le secteur.
  - Pénalité de 50 € pour chaque tâche non accomplie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements conformément aux dispositions précédemment énoncées et à signer tout document y afférent.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

#### 4°) **Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020**

##### **Décision n°2021-013 du 28 octobre 2021 : Demande de subvention et plan de financement du site internet de la mairie**

Demande de subvention pour la refonte du site internet de la mairie au titre de l'enveloppe dédiée à la transformation numérique des collectivités territoriales pour l'intégralité de la dépense hors taxe soit 9 760 €.

##### **Décision n°2021-014 du 18 novembre 2021 : Libéralités reçues - reversement des fonds présents sur le compte courant de l'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau.**

Acceptation de la somme de 3 105,87 € issus de la répartition des fonds du compte courant de l'association des Communes Riveraines de la Loire au prorata du nombre d'habitants des adhérents.

**5°) Information et points divers****Rapport des commissions :*****Aménagement – voirie – environnement :***

- Les apprentis du CFA de Fondettes réalisent l'élagage de Tilleuls au Vieux Bourg les 15 et 16 décembre 2021.
- La commune a fait appel à une entreprise privée pour l'élagage sur le chemin des Ruaux.
- En raison de l'absence du chauffeur de bus, Didier Lemoine et Gilles Mary ont exceptionnellement assuré le transport scolaire sur 4 jours en novembre et décembre et ont constaté que peu d'enfants prennent le bus.
- Tours Métropole Val de Loire lance la construction du Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Les élus ont été questionnés sur leurs attentes lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 25 novembre 2021.
- Le groupe de travail sur la 5G devrait finaliser son plan d'actions pour la fin de l'année. Il sera rendu public en janvier.
- Didier Lemoine indique que le Congrès des Maires a largement évoqué la question de l'alternative à l'enfouissement des ordures ménagères.
- Le massif paysager situé à côté de la boulangerie a été entièrement refait.
- Les bornes incendie Quai de La Loire et rue de beau Site ont été remplacées.
- Le terre-plein central situé au carrefour de la Queue de Merluche a été abimé par un poids-lourds. La signalétique sera refaite prochainement.
- Une réduction de la vitesse est prévue au Vieux bourg. Les panneaux seront posés à réception.
- Les opérations de rétrocession des espaces Négocim et Touraine Logement avec la métropole sont en cours.

***Commission finances :***

- Un avant-projet de budget est monté sur la base des projets des adjoints et des services.
- La Caisse d'Epargne a été sollicitée pour étudier les opportunités de remboursement anticipé de l'emprunt SFIL qui représente une part importante de l'en-cours de la dette.
- Quatre candidats ont été retenus pour les postes d'agents recenseurs.

***Commission associations :***

- De nouvelles associations sont en cours de création. Leurs représentants seront reçus.

***Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :***

- Le colis CCAS est désormais composé de produits locaux : deux bouteilles de vin : pétillant de Fondettes et Chinon, des chocolats, des toasts et une buche de Noël confectionnés par le

boulangier de la commune, des cuisses de canard confites, des rillettes de poissons de Loire, un savon, une promenade en bateau sur la Loire. 49 colis seront distribués par le Maire et son équipe.

**Commission culture :**

- L'année culturelle 2021 s'est clôturée le 4 décembre avec le spectacle *Tartuffe* et le 8 décembre, *1,2, 3 raconte-moi*, animation pour les enfants, organisés par la mairie en collaboration avec les bénévoles de la bibliothèque.
- La commune accueillera le 29 janvier Station Kaameleon.

**Commission communication :**

- La prochaine actu couvrira les mois de janvier et février.
- Réalisation de la carte de vœux municipale.

**Commission jeunesse :**

- La commission jeunesse a défini une liste d'indicateurs pour construire la prise de décision.
- Le service a travaillé sur l'application des protocoles covid et la communication auprès des familles. L'incohérence entre les protocoles éducation nationale et périscolaires est soulignée.

**Rendez-vous du Maire :**

- Retour sur le Congrès des Maires : la réforme de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vise à privilégier les démarches de prévention et de recyclage des déchets. La TGAP s'applique aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement soit à l'incinération. La réforme se traduit par un surcoût pour les collectivités territoriales et in fine le contribuable. Jean Michel Arnaud précise que les décharges de Sonzay et Chanceaux près Loches seront à saturation d'ici 2 à 5 ans. En l'absence d'autres solutions, le transport des déchets vers d'autres départements augmentera les coûts.
- Elections présidentielles des 10 et 24 avril et législatives des 12 et 19 juin. Les conseillers sont appelés à réserver les dates pour la tenue des bureaux de vote.

**La séance est levée à 19h45**

## RECAPITULATIF DE SEANCE

**Délibération n° 2021-12-049**

Syndicat Intercommunal des Cavités 37 : adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher

**Délibération n° 2021-12-050**

Dénomination de voies

**Délibération n° 2021-12-051**

Création d'emplois d'agents recenseurs

**Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020**

**Décision n°2021-013 du 28 octobre 2021**

Demande de subvention et plan de financement du site internet de la mairie

**Décision n°2021-014 du 18 novembre 2021**

Libéralités reçues - reversement des fonds présents sur le compte courant de l'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau.